

Procès verbal de la réunion ordinaire du 27 août 2018

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 août 2018 s'est réuni le 27 août 2018 à 20 heures 00 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf, Malauron, Chanudet, Battut, Boyer, Lascourbas, Meynard.

Mmes Charbonnel Dessemond, Loulergue, Morele.

Absents excusés : Mme Tomassi.

Secrétaire de séance : Christophe Boyer

Ordre du jour : Participation « écoles »
Travaux routiers
Centre de secours de Crocq
Questions diverses
Informations

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Participation « écoles » année 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- décide de verser à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine la somme de 3 039 €
- accepte de verser la somme de 146.48 € pour les voyages sous réserve d'attestation nominative de participation pour les élèves concernés,
- demande à la Communauté de Communes des détails sur les frais et le calcul de cette participation.

Travaux routiers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 3 devis qu'il a demandés au Parc Départemental pour les travaux routiers les plus urgents sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis pour un montant total de 7 203 € imputés en section de fonctionnement.

Centre de secours de Crocq

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté le 21 août 2018 à une réunion pour les travaux de modernisation du centre de secours de Crocq. Il précise que par manque d'informations concrètes et chiffrées précisément, il n'y a pas lieu de délibérer et que cette question est reportée.

Questions diverses

Etang de La Marchette

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la DDT suite à sa dernière visite sur place le 12 juillet 2018.

Il liste les travaux à faire pour la remise aux normes de l'étang afin d'obtenir le renouvellement du statut d'enclos piscicole pour envisager la vidange.

Fauchage/Broyage

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la facture reçue pour le broyage.

Suite au bilan fait, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire un second passage, mais ciblé sur les endroits qui en ont le plus besoin.

Informations

//